



PROGRAMME D'ETUDES

1. POL
2. MATA

ANNEE ACADEMIQUE

2020- 2021

SEMESTRE

2^{ème}

TITRE DU COURS

Le droit du marché intérieur, un modèle européen de libre échange

PROFESSEUR DU COURS

Frédérique BERROD

ASSISTANT DU COURS

Frederik MESDAG

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, À OPTION)

1. Optionnel
2. Optionnel

LANGUE D'INSTRUCTION

français

CREDITS ECTS

5

1. OBJECTIF DU COURS

L'objectif est que chaque étudiant dispose, à la fin du cours, d'une méthodologie d'analyse des enjeux juridiques du marché intérieur et soit capable de les replacer dans le cadre général de l'intégration communautaire pour disposer des éléments nécessaires au débat sur le fonctionnement et d'évolution de cet espace de libre circulation. Le cours permettra de comprendre le rôle du marché intérieur dans la conception des autres politiques de l'Union européenne (plus spécifiquement la protection de l'environnement, le marché intérieur numérique, la régulation de l'intelligence artificielle, les politiques migratoires).

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les objectifs du cours mentionnés ci-dessus correspondent aux objectifs d'apprentissage spécifiques au programme d'étude POL suivants :

1.1 Les étudiants ont une compréhension pluridisciplinaire de l'intégration européenne, qui leur permet de comprendre pleinement la nature, les dynamiques et le fonctionnement du système de l'UE.

1.3 Les étudiants ont acquis les rudiments de la discipline et les théories spécifiques aux études européennes.

1.4 Les étudiants ont une connaissance approfondie des aspects fondamentaux du système



politique de l'UE (institutions, acteurs, politiques, etc.).

2.1 Les étudiants peuvent reconnaître, contextualiser, expliquer et interpréter des phénomènes politiques, sociétaux et économiques de l'intégration européenne.

2.2 Les étudiants peuvent analyser le processus de l'élaboration des politiques, et les acteurs impliqués, à différents niveaux de gouvernance et peuvent réfléchir aux développements potentiels.

2.5 Les étudiants peuvent analyser, dans un temps limité, des questions complexes et nouvelles, en trouvant et en explorant diverses sources d'information et en livrant une synthèse analytique et critique.

2.6 Les étudiants peuvent travailler dans le cadre d'un projet complexe, individuel ou collectif, et ils développent des compétences de planification, d'organisation, de priorisation et de gestion du temps.

2.7 Les étudiants peuvent communiquer clairement et efficacement, à travers des présentations orales et des documents, face à des publics variés.

2.8 Les étudiants peuvent évoluer dans un contexte multiculturel et prendre en compte une variété de systèmes politiques, de logiques institutionnelles et de contextes culturels.

Pour les étudiants MATA, les objectifs d'apprentissage spécifiques au programme d'étude MATA suivants s'appliquent :

1.3 Le diplômé a une bonne connaissance, en fonction de son domaine de spécialisation, des systèmes politiques et/ou juridiques, des structures économiques et des principales politiques internes et externes de l'Union Européenne et des Etats-Unis.

2.4 Le diplômé peut traiter une grande quantité d'information et, en fonction de son domaine de spécialisation, analyser de manière appropriée des sources pertinentes en un temps limité et en suggérant plusieurs actions possibles qui contribuent à résoudre des problèmes d'une manière créative.

2.5 Le diplômé a la maturité intellectuelle et les compétences pour prendre des responsabilités et fonctionner de manière autonome dans un environnement professionnel national ou international, particulièrement dans un contexte transatlantique, et pour travailler de manière efficace et efficace par la planification, l'organisation, l'établissement de priorités, le respect des délais, la coopération par-delà les frontières culturelles et l'entretien d'un réseau professionnel.

3. CONTENU DU COURS

- Le marché intérieur comme cœur de l'intégration : la politique de l'UE pour favoriser la libre circulation dans un espace aux frontières ouvertes
- Stratégie des Etats membres par rapport au marché intérieur : espaces de souveraineté, gestion des frontières intérieures, enjeux de sécurité
- La culture de reconnaissance mutuelle et la libre circulation : rôle des administrations nationales et stratégies des entreprises
- La dynamique de l'harmonisation ou la disparition des frontières nationales. Quand et comment harmoniser ? Unification ou convergence normative dans l'UE
- La libre prestation de services : quelle est la place du commerce des services en Europe ? Services dans le marché intérieur numérique



- Citoyenneté européenne et libre circulation, la prégnance des frontières ?
- Enjeux des espaces transfrontaliers

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Ce cours est par essence interactif. Chaque séance débute par une explication simple des problèmes juridiques posés par chaque thème et un exposé des principes juridiques nécessaires à la compréhension. Ensuite, une discussion s'organise à partir de la jurisprudence, des textes des institutions, d'articles et d'autres documents fournis aux étudiants sous la forme d'un cahier de documentation. L'approche juridique sera certes privilégiée mais les cours permettront aux étudiants de construire un modèle simple de lecture du droit, ce qui ouvre ce cours à des étudiants n'ayant jamais eu de formation proprement juridique. L'idée est qu'ils puissent s'en servir pour tenir compte des réalités juridiques dans le cadre de leurs études politiques et administratives de l'Europe.

Des tutorats sont organisés pour compléter et approfondir certains aspects du cours.

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Cours magistral
- Les cahiers de documentation pour chaque cours, modifiés et actualisés d'année en année
- Bibliographie : voir *outline* du cours

Par ailleurs, les étudiants doivent écrire cinq commentaires d'arrêt ou de texte tout au long de l'année. Ils doivent également lire le cahier de documentation avant chaque cours pour être mesure de les discuter à l'oral.

6. EVALUATION

100% de la note finale repose sur un examen oral en fin d'année.

Les modalités d'évaluation de l'examen final pourront faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Examen de rattrapage

En seconde session l'examen vaut pour 100% de la note finale. ; l'examen sera écrit.